

**DEPARTEMENT DE L'ISERE**  
**ARRONDISSEMENT DE VIENNE**  
**CANTON DE L'ISLE D'ABEAU**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°2021-26**

**COMMUNE DE TRAMOLE**

En exercice : 14  
Présents : 11  
Pouvoir : 02  
Votants : 13

L'an deux dix mil vingt et un  
Le 08 juillet à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire  
Date de la convocation 02 juillet 2021

**OBJET : convention financière pour l'accueil de loisirs du mercredi**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Marcel BERTHIER, Pascale CHOTEL, Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER, Florence MANDON, David ORJOLLET, Albane PINEDE, Sylvie SABATIER

**ABSENTS / EXCUSES** : Philippe PELLET donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Annie PIGNEDE donne pouvoir à Laure-Paola GUIVIER, Jean-Michel PIDOLOT

**Secrétaire de séance** : Sylvie SABATIER

A compter de septembre 2021, l'accueil de loisirs du mercredi porté par Bièvre Isère Communauté est repris en gestion directe par 4 communes dites « gestionnaires » ;

Cette nouvelle organisation permet d'aligner les fonctionnements avec le reste du territoire où ces accueils sont organisés par les communes ou des associations, considérant que ce service en direction des familles relève davantage d'une proximité locale et en complémentarité avec le fonctionnement de l'école.

Une convention est mise en place afin d'encadrer les modalités de partenariat.

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.**

Le Maire

Jean-Michel DREVET



Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Transmise en Sous-préfecture